

Département de la LOZÈRE - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier juillet, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Terre de Peyre, Route du Languedoc, Aumont-Aubrac (Peyre Au Aubrac), sous la présidence de M. Alain ASTRUC

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DES
HAUTES TERRES
DE L'AUBRAC

Nombre de membres :

Afférents au conseil
communautaire : 35

Présents : 19

Qui ont pris part à la
délibération : 24

Date de convocation :

24 juin 2025

Présents : M. ASTRUC, M. BASTIDE, Mme BREZET, Mme PROUHEZE, Mme JOUBERT, M. GUIRAL, M. CONSTANT, Mme BOUARD, Mme MALAVIEILLE, Mme MARTIN, Mme PELISSIER-GODARD, Mme RIEUTORT, M. BEAUFILS, M. HERMET François, M. HERMET Vincent, M. MALAVIEILLE, M. MONTIALOUX, M. POULALION Michel, M. TARDIEU Jean-Marie

Ayant donné pouvoir : Mme BOUCHARINC a donné pouvoir à Mme JOUBERT; M. MANTRAND a donné pouvoir à M. GUIRAL, M. CARIOU a donné pouvoir à M. BASTIDE, M. POULALION Jérôme a donné pouvoir à Mme BOUARD, M. PRIEUR a donné pouvoir à Mme PROUHEZE

Absents : M. PRAT, M. MALHERBE, Mme BASTIDE, Mme BAUMELLE, Mme BOYER, M. BRUN, M. FLORANT, M. GRAS, M. LONGEAC, M. POUDEVIGNE, Mme SAGNET

Secrétaire : Mme PROUHEZE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

**OBJET : CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES – MAM –
FOURNELS**

VU sa délibération du 11 mars 2025 n°11-11-03-25 approuvant le projet de création d'une MAM à FOURNELS et le plan de financement ;

VU le compte-rendu de la réunion du 6 mai 2025 en présence des Services du Département, de la CCSS, de la CAF, des deux ATSEM et des représentants de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac avec notamment l'approbation de la modification du projet – suppression de l'extension – afin de diminuer de façon significative le coût des travaux ;

VU le compte-rendu du Comité technique du GAL Aubrac Olt Causse Gévaudan du 12 juin 2025 – présentation du projet de la MAM de FOURNELS dans le cadre d'un financement LEADER - ;

VU la lettre de Monsieur le Président du Conseil Départemental du 15 mai 2025 approuvant le projet modificatif – suppression de l'extension - ;

VU l'avant-projet définitif établi par Monsieur Stéphane BESSIERE – architecte DPLG – et maître d'œuvre de l'opération ;

Après un exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE le plan de financement comme suit :

* Coût de des travaux.....	183 000 €
* Maîtrise d'œuvre.....	31 200 €
* Divers.....	28 500 €

TOTAL HT..... . 242 700 € (soit 291 240 € TTC)

- Plan de financement :

- Subvention ETAT (DETR).....	97 080 €
- Subvention DEPARTEMENT...	22 000 €
- Subvention LEADER.....	60 390 €
- subvention CCSS.....	14 000 €
- FCTVA.....	45 000 €
- Fonds propres CCHTA.....	52 770 €

TOTAL TTC 291 240 €

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès de l’Etat, du Département, de l’Europe et de la CCSS de la Lozère ;

PRECISE que la dépense résultant de cette délibération a fait l’objet d’une inscription au budget 2025 – Budget Principal : investissement – opération N° 248 – ;

CONFIE, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Président ou son représentant pour la signature des pièces concernant cette délibération.

POUR : 24	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

Pour extrait certifié conforme.
Acte certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Préfecture le
, et de la publication ou de la notification Aumont-Aubrac, le
Le Président, Alain ASTRUC

